

RÈGLEMENT MUNICIPAL

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

- **Que,** le conseil municipal à une séance tenue le 5 février 2018 a adopté le règlement #18-729 décrétant des travaux de réfection de voirie du rang Saint-Antoine, entre le 673 et 853, et prévoyant un emprunt de 477 000 \$ pour en acquitter le coût;
- **Que,** ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, pour un montant total de 477 000 \$, le 5 avril 2018;
- **Que**, les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du secrétaire-trésorier et ledit règlement entrera en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges, le 12 avril 2018

Avis numéro : 2018-21

Martin Leith Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil :

- 1. Hôtel de ville
- 2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
- 3. Église
- 4. Marché du village Dany Drouin
- 5. Marché Mont-Ste-Anne
- 6. Garage Daniel Morency

le 12 avril 2018, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 12 avril 2018.

Martin Leith

Secrétaire-trésorier